



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Reçu le 16 FEV. 2005

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative

Sous-direction de la vie associative
et de l'éducation populaire

Bureau de la promotion
de la vie associative

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

Vu le décret n° 2002-570 du 22 avril 2002 relatif au Conseil national et aux conseils départementaux de l'éducation populaire et de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu l'avis de la commission d'agrément du 28 septembre 2004 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : l'association désignée ci-dessous bénéficie d'un renouvellement de son agrément en tant qu'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire .

ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES
7 Impasse Chartière
75005 PARIS

ARTICLE 2 : Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 JAN 2005
Pour le Ministre
et par son délégué
Le Directeur de la Jeunesse
de l'Éducation Populaire
et de la Vie Associative

95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13 - Tél : 01 40 45 90 00
<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr> Etienne MADRANGES



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Reçu le 16 FEV. 2005

Paris le 11 FEV. 2005

Direction de la jeunesse, de l'éducation Populaire
et de la vie associative


Sous-direction de l'éducation populaire et
de la vie associative

Bureau de la promotion de la vie associative
DJEPVA B2/n° 63
Affaire suivie par Christine BAILLARGUET
☎ 01 40 45 93 82
☎ 01 40 45 99 87
✉ djep5@jeunesse-sports.gouv.fr

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire tenir copie de l'arrêté que j'ai signé en date du 27 janvier 2005 pour le renouvellement de l'agrément jeunesse éducation populaire conféré à votre association.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma meilleure considération.

Pour le Directeur de la Jeunesse
de l'Éducation Populaire
et de la Vie Associative
Le Soussigné

Hervé LATIMIER

Monsieur le Président
Association des ludothèques françaises
7 impasse Chartière
75005 PARIS